

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY

Date de convocation : 22/09/2018

Date d'affichage : 04/10/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 28

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil dix-huit, le lundi 01 octobre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Monsieur Jackie JOUANNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Claude LAMOUREUX, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur François-Noël OSMOND, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Catherine HAMEL, Monsieur David FLEURY, Monsieur François MAITREL, Monsieur Christian HUBERT,

Excusés : Monsieur Claude BRUNET (procuration à Monsieur Sylvain LENGRONNE), Madame Delphine LEFORESTIER.

Absents : Madame Lydie OSMOND, Madame Nathalie GUESNON, Madame Delphine ROULLEAUX, Madame Vanessa FINEL, Monsieur Gildas BAUDRY, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Laurent RAFFIN, Monsieur Manuel SEMILLY.

Secrétaire de séance : Madame Claude CARAU-COUVREUR.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 03 septembre dernier ; après quelques correctifs, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Réserve foncière Canisy zone U : proposition d'acquisition parcelles
2. Mutualisation travaux réseau de chaleur école primaire de Canisy avec le projet de chaufferie bois du collège
3. Effacement des réseaux "la perelle" : virement de crédit par imputation budgétaire (participation de la commune aux travaux)
4. Aires de jeux : remplacement des jeux devenus non conforme au regard de la sécurité
5. Organisation du repas CCAS du 21 octobre en l'honneur des habitants de 67 ans et plus
6. Point travaux et commissions
7. Questions diverses.

I- RESERVE FONCIERE SECTION AB - ZONE U

ACQUISITION PARCELLES CADASTREES AB41 AB42 ET AB 50 POUR PARTIE

Monsieur le Maire rappelle l'opportunité pour la commune de CANISY d'acquérir en centre bourg, rue Abbé Bauchet, 2 parcelles référencées AB42 et AB50 pour partie et une parcelle référencée AB41.

Le conseil, lors de sa séance du 12 juillet dernier, avait fait une offre de prix qui a été soumise aux propriétaires. (...)Monsieur le Maire rappelle les différents aspects et contraintes du projet, à savoir :

- l'intérêt pour la commune d'acquérir la parcelle AB41 afin de permettre le désenclavement des parcelles AB50, AB42 et AB51 et la viabilisation de cet espace depuis la rue Abbé Bauchet ;
- l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de la bande de terrain (largeur de 5m environ) sous laquelle passe la canalisation eau pluviale qui traverse la parcelle AB50 (servitude) ;
- l'intérêt d'un échange de terrain avec la commune et le propriétaire de la parcelle AB41) ;
- la nécessité de procéder à une étude de sol sur la partie du terrain ayant fait l'objet de remblai ;
- la nécessité de faire intervenir un géomètre pour cadastrer l'ensemble.

Monsieur le Maire précise que le propriétaire du lot AB50-42 a accepté l'offre d'acquisition de la mairie pour un montant de 20 300 € + frais de clôture une fois le terrain borné.

Sur cette base, Monsieur le Maire propose au conseil l'acquisition de l'ensemble des parcelles en précisant qu'un échange sera ensuite réalisé avec le propriétaire du lot AB41 afin de céder une bande de 5m de large à prendre sur la partie Nord du terrain AB50 acquis pour permettre l'accès à la parcelle AB51, à l'Est.

Tableau récapitulatif :



Le conseil, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention, décide (...) l'acquisition des terrains visés.

RESERVE FONCIERE SECTION AA - ZONE U ACQUISITION PARCELLE CADASTREE AA154 POUR PARTIE

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en vente des immeubles cadastrés AA85, AA86 et AA154. Monsieur le Maire précise que la parcelle AA154 est mitoyenne au bâtiment communal cadastré AA174, propriété de la commune et qu'il serait opportun pour la commune de l'acquérir pour permettre une extension du bâtiment technique devenue nécessaire suite au regroupement des services techniques

dans le cadre de la commune nouvelle.
Cette parcelle est desservie via la rue du stade.

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition des vendeurs. Le projet consiste à acquérir une partie de la parcelle AA154 d'une surface environ 225 m² (...)



Le conseil, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention, décide : 'acquisition de cette parcelle (...)

VIREMENTS DE CREDITS

Acquisition de terrains

Monsieur le Maire informe le conseil que la décision d'acquérir des terrains pour réserve foncière nécessite un virement de crédit. Le conseil municipal est invité à ajuster le budget section investissement comme suit :

- Prélèvement de la somme de 35 000 € sur le compte 2313.
- Virement de la somme de 35 000 € sur le compte 2111.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide par 18 voix pour et 1 abstention.

II - MUTUALISATION TRAVAUX RESEAU DE CHALEUR ECOLE PRIMAIRE DE CANISY AVEC LE PROJET DE CHAUFFERIE BOIS DU COLLEGE

Le conseil départemental va installer une chaufferie bois au collège. Il propose de mutualiser le réseau de chaleur en permettant à la commune le raccordement des bâtiments de l'école primaire. Pour l'instant la maternelle et 3 classes élémentaires sont chauffées par une chaufferie fuel. Le bâtiment CLSH, la bibliothèque, la 4^e classe élémentaire ainsi que le bureau de la directrice sont équipés d'un chauffage électrique.

La proposition serait de faire la liaison de la chaufferie du collège vers le bâtiment de la maternelle et de créer un nouveau réseau chaleur entre le bâtiment de l'école maternelle et le bâtiment du centre de loisirs.

Des aides financières sont possibles (DETR, département, Europe). Le Conseil Départemental propose son assistance technique.

La mutualisation de réseau se ferait en deux phases :

- Réseau chaufferie école pour un montant estimé à (...) TTC,
- Extension vers le centre de loisirs et création d'une installation de chauffage central pour un montant de 74 712 euros TTC, soit un montant global de (...) TTC,

Le montant des subventions est estimé entre 30 et 50 % du montant total hors taxe.

Il est proposé au conseil une délibération de principe pour autoriser la poursuite du projet et la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le département.

Le conseil indique qu'il serait, dès à présent, utile de prévoir des tuyaux adaptés pour une éventuelle extension aux logements communaux annexes du centre de loisirs à l'avenir et salle de musique.

Le conseil en décide à l'unanimité.

III - EFFACEMENT DES RESEAUX "LA PERELLE" : VIREMENT DE CREDITS PAR IMPUTATION BUDGETAIRE (PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX)

Travaux effacement de réseaux "la Perelle"

Monsieur le Maire informe le conseil que M. le trésorier principal demande à ce que les travaux d'effacement des réseaux au village "La Perelle" soient imputés en section d'investissement (et non en fonctionnement comme prévu initialement au vote du budget 2018). L'imputation en investissement nécessite un virement de crédits. Le conseil municipal est invité à ajuster le budget section investissement comme suit :

- Prélèvement de la somme de 20 700 € sur le compte 2313 (débit).
- Virement de la somme de 20 700 € sur le compte 2041582 (crédit).

Par ailleurs, le conseil décide d'amortir ces travaux sur une durée d'un an, à inscrire au budget communal 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

IV - AIRES DE JEUX : REMPLACEMENT DES JEUX DEVENUS NON CONFORMES AU REGARD DE LA SECURITE

Les jeux de la rue St Pierre sont dans un tel état de délabrement qu'il convient de les remplacer. Concernant ceux de la rue Eleonore de Faudoas, certains sont à remplacer et d'autres nécessitent des travaux d'entretien et de peinture. Concernant les jeux de St Ebremond à l'Hôtel aux vierges, en très mauvais état, ils seront démantelés. Pour les sites de Canisy, la commission fait la proposition d'acheter une tour mini-grimpe, un jeu quatre, une balançoire, une nacelle, le tout pour un montant de 17 000 euros HT, et de nettoyer, rénover et aménager ceux qui peuvent l'être. Le terrain de boules de la rue St Pierre sera également nettoyé. Le montant des travaux de rénovation est estimé à 2 500 euros HT ; la réimplantation des différents jeux s'effectuera aux mêmes endroits.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition de la commission.

V - ORGANISATION DU REPAS CCAS DU 21 OCTOBRE EN L'HONNEUR DES HABITANTS DE 67 ANS ET PLUS

Mme LEFRANÇOIS indique que la présence des conseillers est nécessaire pour assurer le service du repas le 21 octobre mais aussi pour la préparation le samedi 20 octobre. Chacun est invité à donner ses disponibilités.

VI - POINT TRAVAUX ET COMMISSIONS SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur DUVAL indique que l'installation du socle pour le panneau lumineux va être réalisée.

Le cimetière a été nettoyé de ses mauvaises herbes.

La commission chemin doit faire un tour des panneaux routiers car certains sont en mauvais état.

La réception du terrain de foot est prévue le 08 octobre. Le club de foot n'aura pas de vestiaires pour la rentrée. En effet, le projet a été proposé au club qui l'a validé ; il faut désormais attendre le permis de construire, lancer les appels d'offres. Les travaux ne devraient pas débuter avant l'été ou au plus tard début 2020. Le club a été informé. Il était prévu au départ deux vestiaires ; il y en aura finalement 4.

VII - QUESTIONS DIVERSES

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS HORS RPI

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que la commune historique de St Ébremond de Bonfossé demande une participation en tant que commune d'accueil aux frais de scolarité des enfants hors RPI. Pour information le montant de cette participation était de 555 € en 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant de la participation pour les enfants hors communes scolarisés dans le RPI St Ébremond de Bonfossé - St Martin de Bonfossé à 560 euros par enfant pour l'année scolaire 2017/2018.

VENTE HERBE A FAUCHER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer pour herbe à faucher le terrain communal cadastré section 465 AA 81, situé derrière l'école et près du lotissement les Trois Carriers, à Monsieur David DE SMET pour un montant de 100 € pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer pour herbe à faucher le terrain communal, cadastré section 465 AA 16, situé rue du Bas chemin à Monsieur Joël GAUTIER pour un montant de 80 € pour l'année 2018.

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT DE SAINT LÔ AGGLO

Le taux horaire de St Ebremond étant plus bas que celui de Canisy, il convient d'amener les interventions des deux communes historiques au taux unique de 21,52 euros, pratiqué jusqu'à présent par Canisy. Une nouvelle analyse du taux va être menée et pourrait conduire un nouveau montant. Le volume des interventions est estimé à un total de 645 heures. A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents utiles à la présente délibération.

AMO POINT CENTRAL DE LA PERELLE CAUE

Le conseil accepte que l'on saisisse le CAUE (prestation gratuite) afin d'étudier les possibilités d'aménagement des abords de la Perelle et en particulier du terrain cadastré ZI43 racheté par la commune.

PROJET SALLE POLYVALENTE

M. DUVAL rappelle qu'il a envoyé à chacun le projet concernant la rénovation de la salle de St Ebremond ainsi que de celle de Canisy et l'éventuelle construction d'une salle neuve.

Un nouveau débat s'engage sur les objectifs des travaux envisagés. Il convient de faire évoluer la salle de St Ebremond, sans toutefois en faire une salle culturelle avec une régie. Le souhait serait plutôt d'obtenir une salle avec une bonne acoustique, une scène modulable et des gradins rétractables, comme l'indique M. GAUTIER.

Mme HOUBEN souligne qu'il n'est, en effet, pas nécessaire d'aller jusqu'à un projet de salle culturelle agréée, mais qu'il serait regrettable de ne pas profiter de la réhabilitation nécessaire pour équiper cette grande salle correctement et permettre spectacles, séminaires, conférences...

Certains conseillers craignant que des travaux trop importants ne puissent pas être rentabilisés, M. DUVAL rappelle qu'il ne faut pas chercher une rentabilité dans une salle communale, mais que c'est un service pour la collectivité.

Pour réduire le coût, puisque le désamiantage du toit est prévu, il est possible de demander au SDEM de prendre le coût de la toiture en charge (avec équipement, pour son compte, en panneaux solaires).

Autre coût incontournable : la mise aux normes des toilettes femmes (celle des toilettes hommes est faite).

Le montant de la rénovation (travaux), en fonction des propositions de Mme PRIGENT, s'élèverait à environ 1,2 million. Le conseil propose de travailler avec un architecte pour voir comment faire le mieux possible, au meilleur coût.

M. LENGRONNE demande si le projet d'agrandissement de la salle de Canisy est quand même prévu : celui-ci reste à l'étude mais ne semble pas opportun au regard du coût d'une salle neuve de 200 pl. Par contre, quels que soient les travaux prévus, les fenêtres seront à changer.

PROJET D'AMENAGEMENT DES ARRIERES DU BOURG

Une réunion avec les propriétaires riverains est prévue le mardi 16 octobre 2018 à 20h30.

EMPLOI : QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADE CADRE EMPLOI TECHNIQUE-ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, pour donner suite à la mise en place de la commune nouvelle, il est apparu opportun d'ouvrir des postes "adjoint technique principal de 1^e classe/ adjoint administratif principal de 1^e classe" afin de permettre une évolution dans l'emploi des agents concernés.

Une demande d'avis du comité technique pour la fixation des quotas d'avancement de grade à 100% pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des adjoints techniques territoriaux a été adressée le 14 août dernier et a reçu un avis favorable le 18 septembre 2018.

Pour donner suite à cet avis favorable, Monsieur le Maire propose au conseil de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^e classe et un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

L'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade "d'adjoint technique/administratif principal de 1ère classe".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à la proposition de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe (18,5h/35h) et un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe (35h/35h), et décide d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

M. DUVAL, intéressé, ne participe pas au vote.

CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Docteur PLUT qui indique, entre autres, son départ à la retraite pour la fin de l'année.

DIVERS

Mme CHAUVAUX indique qu'elle est « envahie » par un grand nombre de chats (environ 13), et demande si la commune peut se charger de faire venir l'association « 30 millions d'amis » de Carentan, pour les stériliser. Pour information, cette association demande aux communes qui recourent à ses services d'adhérer et réclame la somme de 60 euros par chat stérilisé.

Mme CARAU COUVREUR demande si un courrier a été fait au propriétaire dont les chiens sortent sur la route à Bouchefontaine au passage des marcheurs. La démarche reste à faire.

Prochaines dates à retenir

- 7 Octobre - journée rando de St Lô Agglo. Rendez-vous plage verte à St-Lô.
- 13 octobre - salon du livre à Gourfaleur organisé par Animathèque. Remise des prix aux collégiens à 16h
- 21 octobre - repas des anciens
- 13 décembre - Noël du personnel

Prochaines dates du conseil municipal

- Lundi 05 novembre 2018
- Lundi 03 décembre 2018
- Lundi 7 janvier 2019
- Lundi 4 février 2019

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h55.